



Le chemin des Terrières, à la limite entre terres hautes, à gauche, et marais desséchés, à droite.

IVR52_20198502156NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2019

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation